

Moncton, le 24 août 2021

Madame Yvette Finn, Monsieur John McLaughlin

N.-B. bilingue

CP Box 5658

Caraquet, N.-B. E1W 1B7

Objet : « *Ni Trop Près, Ni Trop Loin* » *Autonomie de la Communauté « noire » du Nouveau-Brunswick, dans les reformes de la Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick*

Commissaires,

Permettez-moi de saisir la présente opportunité tout d'abord, pour féliciter le gouvernement conservateur de monsieur Blaine Higgs, pour ses efforts en faveur de la révision de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, afin d'améliorer l'apprentissage d'une langue seconde au Nouveau-Brunswick. Ensuite, j'aimerais remercier les commissaires d'avoir accepté volontiers d'examiner et écouter les suggestions, recommandations et présentations des individus, d'intervenants clés et d'experts indépendants du gouvernement. Je souhaite vivement que votre courage repose sur les impératifs historiques des 50 prochaines années au grand bonheur des générations futures qui vivront dans une société multiculturelle. Enfin, je voudrais saisir cette même occasion pour vous présenter ma requête **d'Autonomie partielle de gestion** de la Communauté « noire » du Nouveau-Brunswick, dans le cadre des réformes de la Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick.

En tant que Néobrunswickois/ Canadien de « couleur », je suis honoré de constater l'intérêt que le gouvernement attache à la réforme de la Loi sur les langues officielles au N.-B., au grand bonheur de tous les Néobrunswickois et Néobrunswickoises, à la diversité culturelle, et à la garantie d'une cohésion sociale, qui sont autant des socles permettant de manifester l'ouverture de notre gouvernement, et d'accroître la confiance en lui, etc.

L'énoncé gouvernemental de la consultation populaire et de la révision : « Le bilinguisme officiel fait partie intégrante de la culture, de l'histoire et de l'avenir de notre province » rassure, mais il m'interpelle à la lumière des déclarations de la ministre fédérale, madame Joly : « ..., l'utilisation du français est en recul au Canada et sa vitalité inquiète ». Pour l'avenir linguistique de notre province, mes appréhensions se situent au niveau des discours communautaires ambiants, des acquis à conserver, et du partage des privilèges acquis.

Ainsi, on observe, par exemple que le déficit de connaissance de la langue française atteint 62% de la population censée parler le français ou ayant le français comme langue maternelle (francophones et Acadiens). Ce qui signifie à mon humble avis que le français acadien qui devrait servir d'accélérateur à l'apprentissage du français universellement parlé et écrit, souffre malheureusement de plusieurs handicaps. Par exemple, il ne s'est pas créé un environnement susceptible d'assurer la vitalité du français, son ouverture, et l'esprit critique entre tous ceux qui le partagent par héritage ou par adoption. D'où cette initiative personnelle d'autonomie partielle de gestion, placée dans la perspective d'avenir, dans les réformes de la Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick.

De la perspective d'avenir. « Ni Trop Près, Ni Trop Loin » Autonomie partielle, de la Communauté « noire » du Nouveau-Brunswick, dans les réformes de la Loi sur les langues officielles au N.-B. Comme je l'ai souligné dans les paragraphes ci-dessus, je souhaite vivement que votre courage repose sur les impératifs historiques des 50 prochaines années au grand bonheur des générations futures. Car, les données du recensement 2016, indiquent que la population « noire » au Canada est de 1 198 540 habitants, (...) l'âge médian de la population « noire » était de 29,6 ans, alors qu'il était de 40,7 ans pour la population totale, 27 % des femmes noires âgées de 25 à 59 ans étaient des mères seules, comparativement à moins de 10 % des autres femmes. Au Nouveau-Brunswick, la population « noire » est de 7 000 habitants. La même source indique que près d'un tiers (30,7 %) de la population « noire » a le français comme première langue officielle parlée, ce qui est très semblable au taux de l'ensemble de la province (31,7 %).

Certes, ces données la placent en très bonne position comme minorité linguistique au N.-B., aptes à mieux accomplir le mandat d'autonomie visée. Dans cette perspective, je vous

exhorterais solennellement, de bien vouloir vous assurer que dans la nouvelle réforme de Loi sur les langues officielles qu'au moins, une autonomie partielle de gestion dans les domaines **de l'Immigration, ainsi que de l'Éducation et Développement de la petite enfance**, soit accordée à la communauté « noire » du Nouveau-Brunswick. En outre, je vous exhorte de formuler des recommandations spécifiques à l'attention des ministères provinciaux, pour que la communauté « noire » du Nouveau-Brunswick puisse participer activement à la mise en œuvre desdites réformes. Toujours à mon humble avis, ce sera de cette façon que nous pourrions ensemble améliorer l'apprentissage de la langue seconde au Nouveau-Brunswick comme le souhaite le gouvernement conservateur de monsieur Blaine Higgs. Pour votre information, cette communauté avait initié le projet d'immigration francophone en 2002, afin de donner la chance à ses membres de participer pleinement et activement au développement économique et social de la province, à travers l'usage du français. Il conviendrait donc de poursuivre les efforts entrepris dans ce sens.

En somme, cette requête en faveur de la communauté « noire » du N.-B. est motivée par :

1. cette devise stimulante des Bonasse de Béarn; « Ni Trop Près, Ni Trop Loin », utilisée en son temps, par la communauté acadienne et irlandaise (États-Unis, dans les années 1800). Pour mieux saisir la portée de cette devise, Marc De Saint-Upéry (2013) cite Pamela Conover (1988) : « notre façon de penser les groupes sociaux dépend énormément de notre appartenance ou non à ces groupes. Malgré tous nos efforts, la sympathie politique que nous sommes susceptibles d'éprouver pour d'autres groupes ne sera jamais à la hauteur de celle que ces groupes éprouvent pour eux-mêmes ou de celle que nous éprouvons pour nous-mêmes ». En d'autres mots, on est mieux servi que par soi-même.
2. sa propre histoire et sa culture, son poids démographique, son poids économique, ses spécificités linguistiques et ses vœux de conserver son héritage linguistique.
3. la pensée exprimée par le très honorable Justin Trudeau, le 12 février 2018, je cite : « Il est temps que nous écoutions - et que nous croyions - les récits des hommes et des femmes qui ont été jugés sur la base de la couleur de leur peau. Il est temps d'agir pour assurer l'égalité des chances et un traitement égal pour les Canadiens noirs dans nos écoles et nos lieux de travail ». « ... comme député, je peux faire une nomination politique. Mais dans ton cas (« une noire »), je ne peux pas le faire. Les gens de ma circonscription risqueront de se révolter contre moi .... » « ... vous embauchez, c'est faire entrer un loup dans la bergère. »

Grâce donc à votre concours et à ceux de différents paliers gouvernementaux, des partenaires privés et publics, des organismes établis et des particuliers, l'autonomie obtenue s'exercera dans le volet de l'emploi, éducation, justice, santé, culture et des arts. De manière spécifique, il s'agira de:

- S'atteler à l'accomplissement des objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024).
- Travailler sur les privilèges de certains membres de la société, afin de lutter contre la discrimination raciale et sur le racisme systémique. Je cite la phrase du très honorable Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, « Il y a du racisme envers les Canadiens noirs », dans la Presse canadienne du 12 février 2018.
- S'occuper de l'accueil et de l'intégration des immigrants « noirs », francophones et anglophones.

- Concevoir un plan de développement économique, modèle de la Nouvelle Écosse, The Black Business Initiatives.
- Travailler contre la surreprésentation des « noirs » dans les prisons et sur le profilage racial.
- S'assurer de l'enseignement de l'histoire des Afro-Canadiens dans les écoles, leur contribution à la société canadienne et de leur formation identitaire.
- Prendre en charge l'intégration des anciens étudiants internationaux « noirs ».
- Participer dans l'évolution de la santé des « noirs », santé mentale.

Dans l'attente de vos nouvelles, Okana vous prie d'agréer, Commissaires, l'expression de sa très haute considération.

Cyprien Okana

Référence :

- Julie Noël and Ann M. Beaton. (2013). *Perceptions de groupes, profils identitaires collectifs et bien-être psychologique : la perspective des jeunes Acadiens du sud-est du Nouveau-Brunswick*. Revue de l'Université de Moncton. p.226.
- Les défis de la gestion des coopératives : contexte socio-économique et adaptation* Volume 41, numéro 1, 2010 URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006095ar> DOI : <https://doi.org/10.7202/1006095ar>
- Statistique Canada (2019). *Diversité de la population noire au Canada : un aperçu Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, le 27 février, No 89-657-X2019002 au catalogue ISBN 978-0-660-29530-5.
- La Presse Canadienne, 12 février 2018. « Diversité de la population noire au Canada : un aperçu », Il y a du racisme envers les Canadiens noirs, affirme Trudeau. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201802/12/01-5153620-il-y-a-du-racisme-envers-les-canadiens-noirs-affirme-trudeau.php>
- Radio Canada. *L'état des droits des Afro-Canadiens sous la loupe de l'ONU*. 25 septembre 2017. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1057911/etat-droits-afro-canadiens-onu-comite-canada-bilan-lutte-discrimination-raciale>.
- Statistique Canada. *Le Mois de l'histoire des Noirs*. [https://www.statcan.gc.ca/fra/dai/smr08/2020/smr08\\_248](https://www.statcan.gc.ca/fra/dai/smr08/2020/smr08_248)
- Julien Bérard-Chagnon et Jean-François Lepage. (2016). *Les compétences en littératie chez les francophones du Nouveau-Brunswick. Enjeux démographiques et socioéconomiques*. Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration No 89-657-X2016001 au catalogue ISSN 2371-5014 ISBN 978-0-660-06285-3. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2016001-fra.pdf?st=9IvK67H8>
- Patrimoine Canada Canadian Héritage. (2021). *Français et anglais : vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, Numéro de catalogue : CH14-50/2021F-PDF ISSN : 978-0-660-37296-9
- Marc Saint-Upéry. (2013). *Les Noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes? Un oui mesuré*. Dans *Raisons politiques* 2013/2 (N° 50), pages 53 à 7.
- Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024).
- Anne Phillips, *The Politics of Presence*, op. cit., p. 69 et suiv., sur « la plus grande énergie avec laquelle les gens défendent leurs propres préoccupations ». 29 –
- Pamela Johnston Conover, « The Role of Social Groups in Political Thinking », *British Journal of Political Science*, vol. 18, no 1, 1988, p. 51-76, p. 75. C'est une question de cohésion sociale.
- Michel Doucet. (2017). *Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. À la recherche de l'égalité réelle!* Les Éditions de la francophonie, 2017.